

**MAIRIE DE JOUY-SUR-MORIN**

11 place du Bouloi 77320 Jouy-sur-Morin
Tél. : 01 64 04 07 07 – Fax : 01 64 20 32 94
mairie@jouy-sur-morin.fr
<http://www.jouy-sur-morin.fr>

DEPARTEMENT DE
SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT
DE PROVINS

Lundi, mercredi, vendredi :
8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00
Mardi, jeudi : 8 h 30 – 12 h 00
Samedi : 10 h 00 – 12 h 00

Budget unique 2026

**Note de présentation
brève et synthétique****I. Le cadre général du budget**

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son adoption. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 21 avril 2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande en mairie aux heures d'ouverture des bureaux ou sur le site internet <http://www.jouy-sur-morin.fr>.

Il a été établi avec la volonté :

- ✓ de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- ✓ de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- ✓ de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. Le budget principal**LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Accusé de réception en préfecture
077-217702406-20260421-CM-2026-50R-BF
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, régie divers...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève, pour l'année 2025, à 1 609 560,62 €.

Il est estimé, pour 2026, à 1 829 899,36 € et se répartit ainsi qu'il suit :

Recettes de fonctionnement par chapitre – Années 2025 et 2026

Chapitre	CA 2025	BP 2026
70 Produits des services	140 932,31 €	153 655,00 €
73 Impôts et taxes	801 331,55 €	819 644,00 €
74 Dotations et participations	557 042,52 €	518 262,04 €
75 Autres produits de gestion courante	61 403,81 €	81 290,35 €
76 Produits financiers	8,06 €	5,00 €
77 Produits exceptionnels	48 498,78 €	100,00 €
78 Reprise sur amortissements	0,00 €	0,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €
013 Atténuation de charges	343,59 €	100,00 €
002 Résultat antérieur	0,00 €	256 842,97 €
Total	1 609 560,62 €	1 829 899,36 €

Il existe quatre principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux : taxes foncières et d'habitation

	2023	2024	2025	Prévision 2026
Taxes (compte 73111)	533 199,00 €	561 119,00 €	561 601,00 €	583 294,00 €

Taux votés

	2023	2024	2025	2026
Taxe d'habitation	7,04 %	7,04 %	7,04 %	7,04 %
Taxe foncière bâti	33,87 %	33,87 %	33,87 %	33,87 %
Taxe foncière non bâti	35,83 %	35,83 %	35,83 %	35,83 %

- Les attributions de compensation versées par la Communauté de Communes

	2023	2024	2025	Prévision 2026
Attribution (compte 73211)	193 669,21 €	184 710,09 €	194 141,55 €	194 899,00 €

- Les dotations versées par l'Etat

	2023	2024	2025	Prévision 2026
DGF (compte 74111)	119 096,00 €	118 773,00 €	119 339,00 €	120 067,00 €
DSR (compte 741121)	132 735,00 €	142 651,00 €	146 608,00 €	155 453,00 €
DNP (compte 741127)	47 116,00 €	49 199,00 €	53 869,00 €	55 627,00 €
Elus (compte 742)	293,00 €	293,00 €	293,00 €	4 188,00 €

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

	2023	2024	2025	Prévision 2026
Prestations fournies (chapitre 70)	145 471,55 €	170 117,32 €	140 932,31 €	153 655,00 €
Revenus des immeubles (chapitre 752)	45 783,23 €	45 886,92 €	40 781,88 €	36 000,00 €

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève, pour l'année 2025, à 1 703 017,97 €.

Il est estimé, pour 2026, à 1 829 899,36 € et se répartit ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement par chapitre – Années 2025 et 2026

Chapitre	CA 2025	BP 2026
011 Charges à caractère général	660 714,09 €	568 730,00 €
012 Charges de personnel, frais assimilés	806 827,30 €	855 062,00 €
014 Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €
65 Autres charges de gestion courante	153 126,63 €	161 600,00 €
66 Charges financières	9 957,70 €	62 302,43 €
67 Charges exceptionnelles	175,75 €	500,00 €
68 Dotations aux amortissements	1 975,22 €	0,00 €
023 Virement à la section d'investissement	0,00 €	159 962,43 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 241,28 €	21 742,50 €
Total	1 703 017,97 €	1 829 899,36 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, des dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Recettes

Les recettes d'investissement correspondent aux sommes encaissées au titre des recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Le montant total des recettes d'investissement s'élève, pour l'année 2025, à 276 035,08 €.

Il est estimé, pour 2026, à 1 082 960,49 € et se répartit ainsi qu'il suit :

Recettes d'investissement par chapitre – Années 2024 et 2025

Chapitre	CA 2025	BP 2026
10 FCTVA, taxe d'aménagement	44 630,48 €	38 265,46 €
1068 Affectation de la section de Fonct.	102 772,19 €	257 694,70 €
13 Subventions d'investissement	57 551,13 €	367 130,40 €
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	185 350,00 €
27 Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	70 241,28 €	21 742,50 €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
001 Excédent antérieur reporté	0,00 €	0,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	159 962,43 €
024 Produit de cessions d'immobilisations	0,00 €	52 815,00 €
Total	276 035,08 €	1 082 960,49 €

Accusé de réception en préfecture
077-217702406-20260421-CM-2026-50R-BF
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Dépenses

Les dépenses d'investissement correspondent à toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études ou de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève, pour l'année 2025, à 517 267,46 €.

Il est estimé, pour 2026, à 1 082 960,49 € et se répartit comme suit :

Dépenses d'investissement par chapitre – Années 2025 et 2026

Chapitre	CA 2025	BP 2026
16 Emprunts et dettes assimilées	49 500,06 €	55 262,54 €
20 Immobilisations incorporelles	39 654,00 €	70 800,00 €
204 Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	428 089,80 €	681 340,75 €
23 Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
27 Autres immobilisations financières	23,60 €	0,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
001 Déficit antérieur reporté	0,00 €	275 557,20 €
Total	517 267,46 €	1 082 960,49 €

Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Achat des locaux de la pharmacie place du Bouloi
- Travaux de rénovation du Pont de Sainfoin
- Travaux d'éclairage public
- Travaux de voirie route de la Garenne